



CONSEIL DE LA VILLE

AVIS DE PROPOSITION

Séance du 7 avril 2015

- ATTENDU QUE** la Ville possède de nombreux outils pour orienter et encadrer son action en matière d'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un de ceux-ci, la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)*, créée en 1928, contrôle l'apparence architecturale et la symétrie des constructions dans certains secteurs de la ville et qu'aucun permis de construction ou certificat d'autorisation ne peut être délivré sans son approbation;
- ATTENDU QU'** un autre outil de la Ville, soit les Comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements, ont pour objectif de guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme, dans les cas de dérogations mineures, *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, usages conditionnels et du couvert arboricole;
- ATTENDU QUE** là où la CUCQ a juridiction, le même projet peut être soumis à la fois à la Commission et au Comité consultatif d'urbanisme, sans ordonnancement clair, entraînant parfois confusion, chevauchement et dédoublement des rôles et responsabilités respectifs;
- ATTENDU QUE** depuis la création de la nouvelle Ville, le territoire de la Commission s'est élargi considérablement, ajoutant de nouveaux secteurs soumis à son approbation, par exemple le Vieux-Giffard en 2005, le secteur patrimonial d'Everell en 2012, le Plateau centre de Sainte-Foy et le secteur d'Estimauville en 2013 ;
- ATTENDU QUE** au cours des dernières années, certains projets immobiliers ont suscité controverses et insatisfactions des citoyens, par exemple le projet d'ImmoFab sur la rue Barrin, ou encore les projets de densification ponctuels sur le territoire de Sillery. D'autres projets sont allés jusqu'à un processus référendaire, par exemple dans le cas de l'îlot Irving et de celui de l'Îlot Esso ;
- ATTENDU QUE** de nombreux conseils de quartier ont interpellé récemment la Commission d'urbanisme, dont le conseil de quartier Montcalm, qui a adressé une lettre à la Ville de Québec, le 25 mars 2014, pour s'assurer que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec tienne compte des préoccupations des citoyens dans le processus décisionnel de la CUCQ plus particulièrement en ce qui concerne les projets de densification, principalement sur les plans

de l'intégration architecturale, les hauteurs, les gabarits et le couvert végétal ;

ATTENDU QUE dans le cas plus particulier où un changement de zonage est souhaité par un promoteur, la procédure en place prévoit une approbation de la Commission avant la consultation publique, ce qui peut nuire à l'acceptabilité sociale des projets ;

IL EST PROPOSÉ QUE la Ville de Québec forme un comité pour réviser le mandat et les pouvoirs accordés à la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*;

Proposé par : Madame Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-diamants, Arrondissement La Cité-Limoilou

Appuyé par : Monsieur Paul Shoiry, conseiller municipal du district Saint-Louis–Sillery, Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge

Appuyé par : Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement, Arrondissement La Cité–Limoilou

Anne Guérette, conseillère municipale
Ville de Québec
District du Cap-aux-diamants
Arrondissement de La Cité-Limoilou

Yvon Bussièrès, conseiller municipal
Ville de Québec
District Montcalm - Saint-Sacrement
Arrondissement de La Cité–Limoilou

Paul Shoiry, conseiller municipal
Ville de Québec
District Saint-Louis - Sillery
Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap
Rouge